

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 février 2019, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Armand ZACCARON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2019.

Votants : 17 (dont 5 procurations)

Etaient présents : MM. Armand ZACCARON, Mme Anne-Marie SICARD, M. Alain CHANUT, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, Mme Eliane PAVAN, MM. Denis LEYX, Claude CHOPLIN, Alain DURAND, Gérard BRAMERY, Mmes Christine ROMAN, Patricia DELBERT, Marie-Agnès TODERO, Annick CARBONNEL, Nathalie DESSENA, Anne-Sophie COLPIN, M. William KIESELE, Mme Heidi SUFF, MM. André ISSALY, Pascal DUMESTE, Mme Patricia AUTHIER, MM. Nicolas MONTAGNEY, Julien CONDEAU.

Absents excusés : Mme Annick CARBONNEL (a donné procuration à Christine ROMAN, Mme Patricia DELBERT (a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU) Mr Gérard BRAMERY (a donné procuration à Serge PRADIER), Mme Marie-Agnès TODERO (a donné procuration à Patricia AUTHIER) Mr André ISSALY (a donné procuration à Julien CONDEAU).

A été élu secrétaire de séance : Mr Alain CHANUT

ORDRE DU JOUR

Préambule

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame TREBOUTTE, Trésorière de la Force, ne pourra pas se joindre à l'assemblée pour la présentation du Compte de Gestion 2018.

Le Maire informe également qu'il a reçu la pétition du Conseil Départemental, concernant la poursuite des travaux de la déviation de Beynac. IL propose aux membres du Conseil Municipal qui le souhaite, de la signer.*

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux informations.

1 - FINANCES COMMUNALES

Délibération 2019 012 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement de frais d'avocat auprès du Tribunal Administratif

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Commune a fait un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux concernant notre demande de Reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle pour l'année 2015, pour laquelle nous avons été déboutés en première instance.

A cette fin, nous avons fait valoir la mise en service de notre contrat d'assistance juridique auprès de notre assureur la SMACL, qui couvre nos dépenses d'avocat jusqu'à une hauteur de 2000 €.

En décembre 2018, nous avons reçu une dernière facture de 1013 € de notre avocat Maître DELAVALLADE pour un Mémoire en référé.

L'assurance SMACL nous a fait parvenir un premier chèque d'indemnisation d'un montant de 1013 euros le 18 janvier dernier.

Pour encaisser ces chèques sur le compte de la collectivité à la Trésorerie, le Conseil Municipal doit autoriser le maire à y procéder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire procéder à l'encaissement d'un chèque d'un montant de 1013 € établi par la SMACL ASSURANCES.

Délibération 2019 013: Demande de subventions au Département au titre des « Contrats de Projets Communaux » pour diverses opérations à venir.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite demander au Conseil Départemental des subventions au titre des « Contrats de Projets Communaux », sur les projets de travaux ci-dessous qui doivent démarrer cette année 2019:

- Extension du Cimetière de La Farganière : Montant des travaux : 77 999.86 € ht,
- Rénovation et extension des vestiaires du Stade de Football : Estimation des travaux 277 100 € ht.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de subventions au titre des « Contrats de Projets Communaux » à hauteur de 25% pour chaque projet désigné ci-dessus.

Délibération 2019 014 : Annulation de la subvention départementale pour le projet de démolition d'un bâtiment scolaire et de construction d'une salle de classe

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a demandé en 2017 au Conseil Départemental une subvention au titre des Contrats d'Objectifs, pour notre projet de démolition d'un bâtiment scolaire et de construction d'une salle de classe dont le coût était estimé à 380 000 € ht.

Cette subvention a été attribuée sous la référence EX004615 et pour un montant de 95 000 €, soit 25%.

Ce projet est abandonné. De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler auprès du Conseil Départemental, la subvention attribuée pour ce projet.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la subvention référencée EX004615 attribuée par le Conseil Départemental.

Délibération 2019 015 : Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement d'un dommage.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans la nuit du 27 au 28 août 2017, la fontaine située au carrefour de l'avenue des Ducs et de la rue du Docteur Clament a été détruite. Après enquête, la Gendarmerie a identifié l'auteur des faits.

Le montant du remplacement de cette fontaine est de 219,05 € TTC. En mars 2018, la mère de l'auteur nous a adressé un chèque d'un montant de 119,05 € en règlement pour sa quote-part de ce sinistre. Le 1^{er} février 2019 l'auteur des faits est venu en mairie déposer un chèque de 100,00 € pour finir le remboursement du préjudice.

Pour encaisser ce chèque sur le compte de la collectivité à la Trésorerie, le Conseil Municipal doit autoriser le maire à y procéder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire procéder à l'encaissement du chèque d'un montant de 100,00€, établi par l'auteur du délit, en remboursement final des dégâts commis sur la fontaine dans la nuit du 27 au 28 avril dernier, sur le compte de la Commune à la Trésorerie de La Force.

Celui-ci retrace exactement les dépenses et les recettes figurant au Compte Administratif 2018.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	402 759,33	2 012 053,00	2 414 812,33
Titres de recettes émis (b)	246 181,96	2 068 804,20	2 314 986,16
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	246 181,96	2 068 804,20	2 314 986,16
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	402 759,33	2 012 053,00	2 414 812,33
Mandats émis (f)	245 214,68	1 743 189,22	1 988 403,90
Annulations de mandats (g)		1 356,50	1 356,50
Dépenses nettes (h = f - g)	245 214,68	1 741 832,72	1 987 047,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	967,28	326 971,48	327 938,76
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	68 145,96		967,28		69 113,24
Fonctionnement	185 900,37	185 900,37	326 971,48		326 971,48
TOTAL I	254 046,33	185 900,37	327 938,76		396 084,72
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	254 046,33	185 900,37	327 938,76		396 084,72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion 2018 dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, Ordonnateur.
- confirme que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019 017: COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

M. Serge PRADIER, adjoint au maire, présente le Compte Administratif 2018 de la commune de LA FORCE qui est le compte de résultat de l'exercice N-1. Il invite le Conseil Municipal à procéder à son examen, et à se prononcer sur celui-ci qui est la comptabilité du maire, ordonnateur.

Le résultat du budget de l'exercice 2018 s'établit comme suit :

- section de fonctionnement :

- recettes : 2 068 804,20 €

- dépenses : 1 741 832,72 €

Ce qui dégage un excédent de fonctionnement de : 326 971,48 €

- section d'investissement :

- recettes : 246 181,96 €

- dépenses : 245 214,68 €

Ce qui dégage un excédent d'investissement de : 967,28 €

Report de l'exercice 2017 :

- dépenses : 68 145,96 €

➤ Le résultat de l'exercice 2018 présente un excédent global de 396 084,72 €.

Monsieur le Maire sort de l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à la majorité moins une abstention, approuve le Compte Administratif 2018, comptabilité du maire ordonnateur, pour l'exercice N-1.

2 - ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2019 -018 : Création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 31 mai 2016 pour créer un poste d'Animateur Territorial Principal de 1^{ère} Classe, suite au recrutement d'un agent de ce grade.

Cet agent a aujourd'hui en charge la responsabilité du Pôle Enfance, mais aussi, sous couvert du Directeur Général des Services, la responsabilité des Ressources Humaines et assiste le DGS dans les missions de direction.

Cet agent, a la possibilité d'intégrer la filière administrative et l'a demandé par courrier du 14 janvier 2019.

Monsieur le Maire précise que l'intégration de cet agent au grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe ne change rien à sa rémunération ni aux charges patronales qui en découlent.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe au tableau des effectifs communaux.

3 – MARCHES PUBLICS

Délibération 2019 019 : Avenant n° 1 au Marché de Travaux 2018-01 « Création d'un nouveau cimetière au le site de la Farganière »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que dans le cadre du marché de travaux concernant la création d'un nouveau cimetière sur le site de la Farganière, il est nécessaire d'ajouter une canalisation d'eau pluviale sur sa portion Est.

En effet, les points d'altitudes relevés sur le site par le cabinet de géomètre, font apparaître des pentes et des contre-pentes importantes sur l'aire et notamment un dénivelé de 1.40 m entre la partie Ouest et la partie Est (située au droit de la clôture de l'ancien cimetière).

Le projet du cabinet de géomètre prévoit une captation des eaux pluviales de ruissellement, uniquement sur la voie principale de ce nouveau cimetière.

La SARL BORDIER détenteur du Marché, fort de son expérience en matière de réalisation de cimetière, et à la vue in situ de la réalité du terrain, préconise fortement la réalisation d'une seconde canalisation de captation des eaux pluviales, sur la partie Est au droit du muret de séparation, dans un sens de ruissellement Nord-Sud.

Considérant l'intensité des intempéries constatées régulièrement et inquiet d'éventuels dégâts que peuvent apporter sur les tombes, ces débordements pluviaux, Monsieur le Maire est convaincu que cette canalisation pluviale complémentaire positionnée à cet endroit, évitera des désordres sur les concessions.

En outre, il n'a pas été prévu de clôture entre celle existante et le nouveau portail ; or, il est obligatoire de clôturer ce nouveau cimetière.

L'acte d'engagement se trouve ainsi modifié suivant les devis de travaux établis par la SARL BORDIER en date du 25/01/2019 d'un montant de 3 875,00€ ht pour la canalisation d'Eau Pluviale et du 31/01/2019 concernant la clôture pour un montant de 8 052,00€ ht ; ce qui entraîne une plus value totale de 11 927,00 € ht au marché de base qui était de 77 999.58€ ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux 2018-01 « Création d'un nouveau cimetière sur le site de la Farganière » entraînant une plus value de 11 927,00 € HT au marché de base, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis et les avenants correspondant, ainsi que tous actes à intervenir à cet effet.

2019 021 : Attribution du marché de services pour les missions Contrôle Technique et SPS pour la Maîtrise d'Ouvrage du chantier « Restaurant Scolaire »

Monsieur le Maire informe les élus qu'un Appel à Concurrence pour les missions de Contrôle technique et SPS à été lancé le 10 janvier 2019 avec une remise des offres le 21 janvier 2019 .

En effet dans le souci de s'assurer du respect des règles de construction, ainsi que des conditions de sûreté en cours de travaux et à la livraison de l'opération mentionnée, ainsi que d'assurer de la prévention des risques et de la protection de la santé des ouvriers, riverains et usagers des locaux et voies jouxtant le futur chantier mentionné, la commune a décidé de choisir une entreprise pour les missions Contrôle techniques et Coordonnateur S.P.S pour l'assister dans ses responsabilités de maître d'ouvrage.

L'analyse des offres a été réalisée par de l'Agence Technique Départementale, quatre entreprises ont concourus et il apparait que l'entreprise SOCOTEC est la moins-disante avec un montant de prestation de 3 867,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, octroie le marché de missions de Contrôle Techniques et SPS à l'entreprise SOCOTEC

4 – INTERCOMMUNALITE

Procès Verbal Spécial n° PVS 01 2019 : Organisation du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), par délibération en date du 8 juillet 2013, complétée par une délibération du 22 mai 2017.

La volonté d'élaborer un PLUiHD à l'échelle de l'Agglomération répond à l'ambition d'élaboration d'un projet commun et à des nécessités liées à la fois à l'évolution récente du contexte règlementaire en matière de planification urbaine et au contexte local du territoire de la CAB.

L'échelle intercommunale, expression du bassin de vie, est une réalité incontournable. Elle est devenue notre véritable échelle du quotidien : celle de nos déplacements domicile-travail, du logement de nos ménages, de la vie scolaire de nos enfants, de nos modes de consommation et de loisirs, de l'organisation de nos équipements, enfin celle de nos paysages et de notre cadre de vie.

Le PLUiHD permettra de conforter la cohérence et la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité.

Les travaux d'élaboration du PLUiHD ont aujourd'hui bien avancé. Le diagnostic territorial est réalisé, le travail sur les documents réglementaires arrive à la phase de finalisation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document stratégique du PLUI comprenant les grandes orientations retenues par les élus, a déjà été débattu au printemps 2018 au sein de chaque conseil municipal, puis en conseil communautaire, le 14 mai 2018.

Mais le 1er janvier 2019, la CAB a intégré le territoire de Flaugeac au travers de la création de la commune nouvelle « Sigoulès-et-Flaugeac ». Le projet de PLUI va prendre en compte ce changement de périmètre et intégrer le développement de ce nouveau territoire. Le conseil communautaire de la CAB a pris une délibération en ce sens le 28 janvier 2019.

Le PADD a été mis à jour. Les orientations et les enjeux retenus dans le document ne sont pas modifiés. Les choix stratégiques des élus n'ont pas évolué. Les modifications apportées ne portent que sur l'intégration d'un nouveau territoire au sein du pôle d'équilibre.

Il reste nécessaire de proposer au débat ce document mis à jour, au sein de chaque conseil municipal, avant qu'il ne soit soumis au débat du conseil communautaire.

M. le Maire explique que les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du PADD modifié soumis au débat aujourd'hui.

Monsieur le Maire rappelle que le PADD constitue la clé de voûte du PLUiHD en tant qu'il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement dans tous les domaines traités par le document d'urbanisme (activités économiques, urbanisation, paysages, environnement, ...). Le PADD constitue le projet politique intercommunal fixant les objectifs de développement pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans une approche de développement durable visant notamment à modérer la consommation d'espace et à lutter contre l'étalement urbain.

M. le Maire présente le PADD intercommunal dont les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la CAB n'ont pas été modifiées :

Un axe transversal : Consolider la structure multipolaire du territoire : renforcer le rôle majeur du pôle urbain, organiser et structurer les pôles d'équilibre, organiser le développement des communes rurales

- I- Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise
- II- Construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbains
- III- Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année
- IV- Valoriser et préserver les qualités environnementales intrinsèques

Cette présentation terminée, M. le Maire propose au conseil municipal de débattre sur ce PADD intercommunal de la CAB.

Il précise que ce débat doit permettre à tous les élus d'échanger sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal. Il ne marque pas la fin des travaux mais permet :

- d'ajuster la rédaction des objectifs du PADD afin d'apporter les nuances nécessaires et de veiller à la plus grande cohérence,
- de guider les choix ultérieurs de traduction réglementaire du PADD (orientations d'aménagement et de programmation, plan de zonage et règlement) et des programmes d'orientations et d'actions (habitat et déplacements).

M. le Maire indique que le débat est ouvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte que le débat sur le PADD intercommunal de la CAB, annexé au présent procès-verbal, a eu lieu.

5- QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2019 022 : Motion du Conseil municipal pour le maintien dans le Bergeracois, du transport pour personnes âgées et handicapées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu le 1^{er} février dernier, une pétition des adhérents de l'association A.P.A.M.H Aide aux Personnes Agées, Malades ou Handicapée, pour nous faire part de leur crainte de voir disparaître un service qui existe depuis 2003.

Cette pétition compte 86 signatures d'usagers de ce service.

En effet ce service est d'une commodité sans égal, étant pris au domicile des adhérents, déposés au lieu même du rendez-vous, et ramenés au domicile sans la fatigue de pas supplémentaires, pour ces usagers qui n'ont plus la forme nécessaire pour conduire un véhicule ou pour se rendre à un arrêt de bus.

Ce service de transport à domicile, apporte des réponses adaptées à des besoins variés, rendez-vous médicaux, loisirs, courses, etc. Il permet également de maintenir un minimum de vie et de lien social et de conserver une certaine autonomie.

En outre, ce service est en parfaite adéquation avec le PADD du PLUiHD de la CAB et son Chapitre 2 «*Organiser et mettre en place les conditions d'une mobilité durable* » et notamment l'article 2.2 «*Organiser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle : Développer les transports en commun, le covoiturage, les modes doux, etc.* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien dans le Bergeracois, du transport pour personnes âgées et handicapées, et s'associe solidairement à la démarche des pétitionnaires de l'association A.P.A.M.H.

5.1 Annuaire de Gestion de Crise :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite se retirer de cet annuaire pour des raisons de disponibilité lié à des problèmes de santé. Il propose qu'un autre élu prenne sa place.

Après débat, le Conseil Municipal organise l'annuaire de « Gestion de Crise » ainsi :

P1 : Madame Patricia DELBERT

P2 : Monsieur Claude CHOPLIN

P3 : Monsieur Pascal DUMESTRE

P4 : Monsieur Julien CONDEAU

5.2 Annuaire Préfecture –Représentants au Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite se retirer de cet annuaire pour des raisons de disponibilité lié à des problèmes de santé. Il propose qu'un autre élu prenne sa place.

Après débat, le Conseil Municipal organise l'annuaire des représentants au SIDPC ainsi :

P1 : Alain CHANUT

P2 : Serge PRADIER

P3 : Alain DURAND

P4 : Denis LEYX

5.3 Haut Débit Internet

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Périgord Numérique, l'informant que le Haut Débit serait disponible sur une grande partie de la Commune à partir du 11 mars prochain.

L'activation de cette puissance « internet » se fait après en avoir fait la demande auprès de son fournisseur d'accès.

5.4 Adressage, Création du Comité d'Etude :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion d'information organisée par l'Agence Techniques Départemental, concernant l'adressage des habitations, à laquelle Messieurs Alain CHANUT et Thierry BRU ont assisté, il est nécessaire de créer un Comité d'Etude pour la mise en place de cette disposition.

Après débat, le Conseil Municipal désigne les membres de ce comité suivants:

- Alain CHANUT
- Alain DAURAND
- Gérard BRAMERY
- Eliane PAVAN
- Michel ODON
- Thierry BRU

5.5 Divagation de sangliers « hybrides »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la mairie a reçu un appel téléphonique du Lieutenant de Louveterie de notre secteur, concernant le nombre important de ces animaux en divagation sur notre Commune notamment sur le quartier de Russel- Les Justices.

La préfecture a autorisé ce lieutenant, à procéder à la destruction de sangliers par tir au fusil de nuit. A cette fin, une tourelle de tir a été installée dans les vergers du Domaine de Castang.

5.6 : Pétition d'agents du Pôle Enfance :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de la part d'agents du Pôle Enfance. Cette lettre concerne la prime exceptionnelle proposée par l'Etat à certains fonctionnaires, et ces agents demandent à bénéficier de cette indemnité.

Bien que je comprenne cette démarche, je ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête compte-tenu que le RIFSEEP mis en place dernièrement, à contribuer sensiblement à une augmentation des salaires de tous les agents de la collectivité.

5.7 : Travaux sur toiture du temple protestant:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de l'Eglise Protestante Unie du Bergeracois, concernant une demande d'aide financière pour des travaux de réfection de la toiture du Temple. Le montant total s'élève à 13 999,20 € ttc.

Après débat, le Conseil Municipal à la majorité décide de donner un avis favorable à la requête d'aide financière pour ces travaux, et précise que le montant sera défini lors d'une prochaine Commission des Finances.

5.8 Contrôle sanitaire au restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service Sécurité Sanitaire des Aliments à réalisé un contrôle d'inspection sanitaire le 1^{er} février dernier.

A la réception du rapport, de nombreuses mesures sont à mettre en place, dont notamment l'interdiction de sortir des plats de l'enceinte du restaurant scolaire, impliquant ainsi aux enseignants et aux agents des écoles à prendre leur repas dans cet espace.

En outre, il est également interdit à toute personne étrangère au service, de pénétrer dans les locaux., mis à part les agents techniques et les intervenants privés en charge de travaux sur le site.

De ce fait plus aucun élu ne doit entrer dans ces locaux, sauf pour un motif lié directement au fonctionnement de ce service, et sous la condition de porter des équipements de protection sanitaire à usage unique.

5.9 Le Grand Débat

Madame Evelyne BOUYSSOU informe le Conseil Municipal que Madame RIGOLET propose d'animer un « Grand Débat » sur notre Commune. Il a été convenu deux dates ; les 15 et 22 février à 18h30 Salle Lestrade.

Le 15 février, Serge PRADIER et Evelyne BOUYSSOU seront les représentants du Conseil Municipal.

Le 22 février Claude CHOPLIN sera le représentant du Conseil Municipal.

Tous les élus sont invités à être présents à ces deux réunions.

5.10 Réception des nouveaux Forcelais

Madame Evelyne BOUYSSOU informe le Conseil Municipal que la prochaine réception des nouveaux Forcelais aura lieu Vendredi 8 mars à 18h30 Salle Lestrade.

5.11 le Carnaval

Madame Evelyne BOUYSSOU informe le Conseil Municipal que le carnaval aura lieu cette année le dimanche 24 mars. Tous les élus sont invités à se faire connaître auprès d'elle pour participer à l'organisation et à la sécurité du passage du convoi au droit des carrefours routiers.

5.12 Site Internet de la Commune

Madame Christine ROMAN demande s'il est possible d'impliquer des agents de la Commune, à la gestion du site internet.

Monsieur le Maire donne son accord sous réserve que ces agents ne s'occupent que de la saisie et la mise en forme des données. Le contenu des informations mis sur le site reste entièrement à la charge et sous la responsabilité des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H15.

Suivent les signatures des conseillers municipaux qui ont voté les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

Armand ZACCARON (Maire)		Anne-Marie SICARD (1 ^{ère} adjointe)	
Alain CHANUT (2 ^{ème} adjoint)		Evelyne BOUYSSOU (3 ^{ème} adjointe)	
Serge PRADIER (4 ^{ème} adjoint)		PAVAN Eliane (5 ^{ème} adjointe)	
LEYX Denis		CHOPLIN Claude	
DURAND Alain		BRAMERY Gérard	a donné procuration à Serge PRADIER
ROMAN Christine		DELBERT Patricia	a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU
TODERO Marie-Agnès	a donné procuration à Patricia AUTHIER	CARBONNEL Annick	a donné procuration à Christine ROMAN
DESSENA Nathalie		COLPIN Anne-Sophie	
KIESELE William		SUFT Heidi	Absente excusée
ISSALY André	a donné procuration à Julien CONDEAU	DUMESTE Pascal	
AUTHIER Patricia		MONTAGNEY Nicolas	
CONDEAU Julien			

